

19° Corps .

Constantine le 31 mai 1940 .

Division Territoriale
de Constantine .

Affaires militaires
Musulmanes .

Le Sergent Hilker du dépôt de T A n° 7 remplaçant provisoirement l'Officier chargé des A.M.M. de la Place de Constantine ,

à

Monsieur le Général Commandant en chef le T.O.A.-
F.N. (Service des A.M.M.) Q.G. Secteur Postal
(505)

Compte rendu du 31 mai 1940 . en exécution de la note d'Etat Major du T.O.A.F.N. du 29 décembre 1939 n° 249 .

Fonctionnement du Service . rien de particulier a signaler, le bureau fonctionne en liaison constante avec les différents Corps et Formations de la Place . D'autre part, des contacts fréquents sont établis avec les Administrations civiles qui sont amenées a s'occuper des M M ou de leurs familles .

Chékaïa . même cadence dans l'affluence des solliciteurs, le bureau commence a appliquer les nouvelles instructions reçues pour les suites a donner aux réclamations des M M . Particulièrement l'établissement d'un pouvoir par les services d'assistance a été très apprécié et simplifie énormément la procédure qu'il convenait de suivre jusqu'ici .

Du 15 au 31 mai, le bureau a instruit 271 nouveaux dossiers .

Impression d'ensemble . Etat Moral . le moral apparait bon dans l'ensemble de la Garnison, aucun signe de lassitude ou de doute sur le sort de nos armes n'a été remarqué , en général les M M parlent peu ou pas des opérations militaires .

Situation matérielle . la situation matérielle semble être toujours favorablement appréciée par la troupe . Les Jeunes sont maintenant habillés de neuf, le couchage avec les beaux jours devient bon même pour ceux logés sans literie, tous sont satisfaits de la nourriture. Durant cette quinzaine, aucune reflexion même anodine n'a été relevée sur ce chapitre .

Situation Financière de certains M M . les soldats et Gradés Indigènes d'Active, libérés antérieurement et rappelés du fait des hostilités, prétendent se trouver dans une situation pécuniaire inférieure a celle qu'ils avaient du temps de leur service actif, et ce, malgré la perception de leur retraite . Ils aspirent, celle-ci comprise, a une situation égale a celle qu'ils avaient lorsqu'ils accomplissaient leur service actif .

Certains d'entre eux remarquent très nettement que les Militaires français dans cette situation perçoivent la solde mensuelle .

Suppression des Permissions . encore que regrettant cette mesure, les M M paraissent comprendre la raison supérieure qui a motivé la suppression des permissions . Ils en espèrent tous le rétablissement prochain a la faveur des circonstances favorables dans le déroulement des opérations .

Permissions Exceptionnelles . les permissions exceptionnelles pour décès, maladies graves, etc .. ne sont accordées que sur présentation d'une pièce officielle , les parents des M M habitant généralement des lieux éloignés des centres, il s'en suit que cette pièce ne peut pas toujours arriver a temps d'ou impossibilité pour les militaires d'assister, soit aux derniers moments, soit aux obsèques de leurs

K.../

proches .

D'aucun auraient même été lésés dans des questions d'héritages pour n'avoir pu recueillir au dernier moment les suprêmes volontés du moribond .

La Généralité des M M souhaiterait voir une interprétation plus souple de cette réglementation, qu'entre autre, pour ceux d'entre eux dont la moralité et la façon de servir ne peut-être discutée, on applique d'une façon plus large les notes de service en vigueur et que l'on permette de partir sur présentation d'un télégramme par exemple .

Il appartiendrait au Militaire de présenter a son retour la preuve officielle contresignée par la Gendarmerie de cette maladie ou de ce décès .

Bien entendu toute fraude ou tentative de fraude serait punie avec une extrême rigueur .

Par ailleurs, il arrive fréquemment pour les Indigènes habitant les Douars que des incendies ou des orages détruisent complètement l'habitation qu'ils avaient édifiée pour leur famille .

Quelquefois ceux qui sont restés au douar n'ont ni la force physique ni les connaissances leur permettant de reconstruire le gourbi, aussi la présence du chef de la famille s'avère t-elle souhaitable en l'occasion pour diriger et contribuer aux travaux de reconstruction

Il y aurait peut-être lieu d'assimiler cette situation aux cas permettant d'obtenir une permission exceptionnelle - tout au moins pour les troupes stationnées en Afrique du Nord . L'attribution de cette permission serait décidée au reçu d'un rapport de la Brigade de Gendarmerie qui aurait enquêté et conclu a la nécessité de la présence du M M pour la reconstruction du logis .

Une mesure de cet ordre ne manquerait pas d'être très favorablement commentée par les militaires musulmans et serait interprétée comme une mesure excessivement compréhensive des autorités françaises Allocation des Populations Transhumantes . des M M originaires du Sud, et dont les familles viennent chaque année passer l'été dans le Tell sont venus s'inquiéter au bureau de la façon dont l'allocation serait assurée a leurs familles pendant la durée de la transhumance, également ceux en instance d'attribution se demandent de quelle façon seront constitués et acheminés les dossiers nécessaires a l'attribution du Certificat d'Admission .

Des apaisements ont été donnés a tous et le bureau a engagé une correspondance avec Monsieur le Colonel Commandant les Territoire du Sud a l'effet d'être renseigné sur les mesures prises a cet égard pour être a même de répondre avec précision aux questions qui pourraient nous être posées ultérieurement .

Démobilisation au titre de famille nombreuse . des M M ont tenté d'obtenir par fraude leur démobilisation en se faisant attribuer des enfants (proches parents vivant avec eux) qui n'étaient pas les leurs. Chaque fois que le service a été a même de s'en apercevoir, il n'a pas manqué de le signaler aux chefs compétents qui ont infligé a ces militaires des punitions exemplaires .

D'autre part, une notification du T O A F N vient d'abroger la note de service faisant placer dans la position "sans affectation" le père de quatre enfants dont un mort mais qui avaient vécu simultanément, seuls a l'avenir les pères de quatre enfants en vie pourront bénéficier de cette mesure .

Cette décision a été accueillie de façons diverses surtout par ceux qui avaient leur dossier en voie de constitution et qui, au dernier moment se trouvent privés d'une faveur dont ils avaient la certitude de bénéficier a bref délai .

..../

K.../

proches .

D'aucun auraient même été lésés dans des questions d'héritages pour n'avoir pu recueillir au dernier moment les suprêmes volontés du moribond .

La Généralité des M M souhaiterait voir une interprétation plus souple de cette réglementation, qu'entre autre, pour ceux d'entre eux dont la moralité et la façon de servir ne peut-être discutée, on applique d'une façon plus large les notes de service en vigueur et que l'on permette de partir sur présentation d'un télégramme par exemple .

Il appartiendrait au Militaire de présenter a son retour la preuve officielle contresignée par la Gendarmerie de cette maladie ou de ce décès .

Bien entendu toute fraude ou tentative de fraude serait punie avec une extrême rigueur .

Par ailleurs, il arrive fréquemment pour les Indigènes habitant les Douars que des incendies ou des orages détruisent complètement l'habitation qu'ils avaient édifiié pour leur famille .

Quelquefois ceux qui sont restés au douar n'ont ni la force physique ni les connaissances leur permettant de reconstruire le gourbi, aussi la présence du chef de la famille s'avère t-elle souhaitable en l'occasion pour diriger et contribuer aux travaux de reconstruction

Il y aurait peut-être lieu d'assimilier cette situation aux cas permettant d'obtenir une permission exceptionnelle - tout au moins pour les troupes stationnées en Afrique du Nord . L'attribution de cette permission serait décidée au reçu d'un rapport de la Brigade de Gendarmerie qui aurait enquêté et conclu a la nécessité de la présence du M M pour la reconstruction du logis .

Une mesure de cet ordre ne manquerait pas d'être très favorablement commentée par les militaires musulmans et serait interprétée comme une mesure excessivement compréhensive des autorités françaises Allocation des Populations Transhumantes . des M M originaires du Sud, et dont les familles viennent chaque année passer l'été dans le Tell sont venus s'inquiéter au bureau de la façon dont l'allocation serait assurée a leurs familles pendant la durée de la transhumance, également ceux en instance d'attribution se demandent de quelle façon seront constitués et acheminés les dossiers nécessaires à l'attribution du Certificat d'Admission .

Des apaisements ont été donnés a tous et le bureau a engagé une correspondance avec Monsieur le Colonel Commandant les Territoires du Sud a l'effet d'être renseigné sur les mesures prises a cet égard pour être a même de répondre avec précision aux questions qui pourraient nous être posées ultérieurement .

Démobilisation au titre de famille nombreuse . des M M ont tenté d'obtenir par fraude leur démobilisation en se faisant attribuer des enfants (proches parents vivant avec eux) qui n'étaient pas les leurs. Chaque fois que le service a été a même de s'en apercevoir, il n'a pas manqué de le signaler aux chefs compétents qui ont infligé a ces militaires des punitions exemplaires .

D'autre part, une notification du T O A F N vient d'abroger la note de service faisant placer dans la position "sans affectation" les pères de quatre enfants dont un mort mais qui avaient vécu simultanément, seuls a l'avenir les pères de quatre enfants en vie pourront bénéficier de cette mesure .

Cette décision a été accueillie de façons diverses surtout par ceux qui avaient leur dossier en voie de constitution et qui, au dernier moment se trouvent privés d'une faveur dont ils avaient la certitude de bénéficier a bref délai .

..../

Cette mesure est interprétée par les M M comme un besoin du commandement qui désire grouper le maximum d'hommes pour les futures opérations offensives .

Etat d'esprit des M M vis à vis des fonctionnaires musulmans .

un ~~fi~~ vif mécontentement continu de se manifester chez les M M à l'égard des fonctionnaires indigènes , ils rejettent sur eux les retards subis dans l'attribution des allocations, et généralement, leur imputent les motifs concluant au rejet de leurs diverses requêtes .

Particulièrement, ils leur reprochent, dans les litiges qu'ils ont avec leurs correligionnaires restés dans la vie civile, une partialité vraiment évidente en faveur de ces derniers .

Peut-être bien faut-il attribuer cela à certains plaideurs qui, écrivant à leurs adversaires aux Armées, les voyant en permission ou s'adressant à leurs familles, se prévalent de protections -vraies ou fausses- telles que les M M ou leurs familles doivent d'avance être déboutés dans toute action judiciaire qu'ils seraient tentés d'entreprendre .

Contrôle postal . rien de particulier à signaler, les M M regrettent la suspension des permissions de détente et expriment leurs habituels commentaires sur la situation matérielle . Les opinions exprimées sur les chefs sont toujours favorables, tous font état de leur avancement et paraissent y être très sensibles .

Situation Militaire . Les événements actuels paraissent n'avoir eu aucune répercussion sur l'état d'esprit des M M .

S'ils ne manifestent pas de désir excessif de départ, en revanche ils ne redoutent pas cette éventualité et sont prêts à remplir tout leur devoir .

Les commentaires sur les opérations ne sont généralement portés que par des MM lettrés et par suite en nombre restreint, jamais notre victoire finale n'est mise en doute .

Ces jours-ci une conférence a été faite au dépôt de T A sur la défense anti-aérienne et les dispositions à prendre en cas d'alerte. Les gradés indigènes ont interprété cela comme une certitude de l'entrée en guerre de l'Italie .

De toute façon ils ne redoutent nullement l'intervention de cette puissance et la majeure partie semble animée de sentiments très hostiles à ce Pays .

Assistance religieuse musulmane . les journaux ont annoncé la création d'un service d'assistance religieuse aux armées destiné aux militaires de la religion musulmane .

Cette mesure dès qu'elle a été connue des M M a été très favorablement interprétée . Tous voient dans cette décision le désir du Commandement de placer tous les militaires sur un plan de parfaite égalité .

Renseignements susceptibles d'intéresser la politique indigène .

Allocations . les M M lorsqu'ils ont obtenu le principe d'être admis au bénéfice des allocations paraissent s'intéresser à tirer le maximum de profit de leur actuelle situation .

Il a été constaté d'autre part que certains d'entre eux ne manquaient pas de se faire ristourner par la famille une partie de l'allocation , aussi multiplient-ils sans arrêt leurs demandes de majorations en faveur de tous les parents qui sont susceptibles de passer pour être à leur charge .

Etat d'esprit vis à vis des administrations civiles . Il est à noter que la plus grande partie des M M est satisfaite des suites données par les Pouvoirs publics à leurs diverses requêtes . Ils conviennent qu'un très gros effort est fait en leur faveur par l'Administration française et en sont reconnaissants particulièrement aux Maires et aux Administrateurs de Communes mixtes/

Des Caidés qui leur ont demandé de l'argent sont seuls quelquefois critiqués, également les communes mixtes et les Mairies sont appréciées diversement par leur ressortissants, selon que les dossiers soumis a leur diligence aboutissent plus ou moins rapidement .

Refus d'allocation pour exemption d'un soutien de famille . en période de paix certains indigènes se sont fait dispenser du service militaire comme étant soutien de famille, cette charge n'était que fictive et le militaire ne venait aucunement en aide a ses parents .

Il se trouve que maintenant des M M se sont vu~~e~~ refuser leurs demandes d'allocations sous le motif "n'est pas soutien de famille, le frère X .. a d'ailleurs été dispensé du service militaire au titre de soutien des parents" .

Or, si le frère a été dispensé du service militaire, il s'avère que le titre de soutien de famille n'était qu'un moyen permettant d'être exempté d'une obligation envers le Pays, qu'en revanche jamais aucune aide n'a été apportée a la famille .

L'autorité se trouve placée dans deux alternatives , ou bien par humanité accorder l'allocation a la famille qui est dans le besoin et a ce moment le dispensé jouit impunément de sa fraude, ou bien refuser l'allocation ce qui provoque une souffrance morale certaine au mobilisé s'il est réellement le soutien des siens . Dans ces deux cas le dispensé continue de profiter impunément d'un avantage immérité et ne fait aucun sacrifice qui puisse compenser la faveur dont il a bénéficié .

Correspondance entre les M M et leurs familles . Il arrive fréquemment que des civils musulmans viennent au bureau se plaindre de ne pas recevoir de nouvelles de leurs parents militaires, chaque fois nous intervenons le plus rapidement possible auprès du Commandant de l'unité qui compte le militaire a son effectif .

Peut-être y aurait-il intérêt a inciter les M M a ne pas omettre d'écrire régulièrement chez eux, le manque de nouvelles étant toujours interprété de façon pessimiste par la masse des familles des militaires musulmans .

Radio . La retransmission par le relai de Constantine des émissions de Radio Alger a été très appréciée des musulmans civils de la ville, et les émissions de ce poste sont certainement beaucoup plus suivies qu'au paravant .

Un arrêté gubernatorial a d'autre part prescrit la suppression de la réception des émissions de Radio dans les Etablissements et lieux publics .

Ne pourrait-on pas - la chose étant techniquement très réalisable, accorder sur demande adressée aux Autorités compétentes, le droit d'avoir un poste en fonctionnement, a la condition que celui-ci soit plombé et bloqué sur la longueur d'onde de retransmission du poste de relai de Constantine .

Il appartiendrait a ce moment là aux autorités compétentes de décider des émissions a diffuser spécialement chez les Indigènes en dehors des émissions régulières de Radio Alger .

Les frais nécessités par cet aménagement des postes récepteurs seraient évidemment supportés par le propriétaire de l'établissement .

Cette décision aurait le double avantage, d'une part de laisser le poste en état de fonctionnement tout en supprimant toute possibilité d'émission étrangère pouvant être reçue, par ailleurs de pouvoir exercer sur la clientèle civile et militaire des cafés maures, lieux publics, etc.. une propagande de tous les instants .

Prières publiques . les autorités religieuses musulmanes ont prescrit des prières publiques en faveur de nos armes, celles-ci ont été suivies par un grand nombre de fidèles et des élèves de certaines écoles indigènes y ont assisté .

Bureau de correspondance et de renseignements de la ville .

Le bureau de renseignements et de correspondance de la ville de Constantine continue de fonctionner dans d'excellentes conditions .

La foule des familles de M M y a de plus en plus recours et il serait souhaitable que cette initiative soit reprise par le plus grand nombre de municipalités .
